Dép.ts — Marseille
FRC. I 1644
Case FRC. 14011

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

Fait par le Citoyen B. BARÈRE,

AU NOM DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE,

ET DÉCRET

Sur la Section 11 de Marseille, et sur les patriotes qui se sont réunis à elle dans les journées du 22 au 24 août (vieux style.)

Séance du 16 germinal, l'an 2 de la République française une et indivisible.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Tandis que la justice nationale frappe des conspirateurs, il est digne de la Convention nationale de récompenser le courage d'un petit nombre de citoyens

THE NEWBERRY LIBRARY

Rapport

qui ont défendu l'unité de la République dans le midi.

Je dois encore vous parler de Marseille, non pour en pallier les délits contre-révolutionnaires qui s'y sont produits quelque temps avec une audacieuse impunité, mais pour vous apprendre qu'on en punit enfin les véritables auteurs; non pour en défendre les mauvais citoyens qui y abondent, mais pour en séparer les bons républicains qui ont eu le courage de s'y montrer, quoique dans une bien petite minorité. Quand on parle de Marseille à la Convention nationale, on ne doit pas en tolérer les préjugés anséatiques, mais en éclairer les intérêts commerciaux; on ne doit pas maintenir les habitudes & son avarice mercantile, mais épurer son industrie, ses spéculations, & républicaniser son commerce.

Les comités qui ne doivent ni caresser l'orgueil des cités, ni pallier leur aristocratie, ni laisser impuni leur fédéralisme; le comité ne vient pas vous présenter les détails des faits qui se sont passés entre les représentans du peuple envoyés à Marseille, & les habitans de cette ville. Le comité éloignera toujours de ses travaux les formes judiciaires trop souvent appliquées aux matières politiques. Il ne doit voir les diverses affaires que sous des rapports généraux, & ne les présenter que par des résultats clairs. Le comité a examiné les diverses opérations des représentans du peuple dans cette commune. La justice est rendue avec énergie à Marseille; les aristocrates, les fédéralistes, les intrigans & les contre-révolutionnaires opulens y sont arrêtés, jugés & punis chaque jour. Le meilleur esprit règne entre la garnison & les habitans, & la leçon donnée à la ville coupable, appelée désormais *Port de la Montagne*, ne sera pas sans doute perdue pour Marseille. Voici donc ce qui paroît résulter des événemens de Marseille

relatifs à la ſection 11, & à pluſieurs bons citoyens de cette commune.

Ici ſe préſente l'objet principal de ce rapport : j'ai à vous parler de cette minorité précieuſe, qui, ſeule dans Marſeille, a défendu la République, a ſoutenu l'entrepriſe de la petite armée commandée par Cartaux, & réchauffé le courage de quelques républicains dans chaque ſection; je veux parler de la ſection 11, & des patriotes qui s'y ſont réunis dans les journées des 23 & 24 août dernier (vieux ſtyle).

Leur pétition vous a été lue à la barre le 30 frimaire, vous en avez ordonné le renvoi & le rapport aux comités de ſalut public & de ſûreté générale.

Voici l'objet de leurs réclamations.

Leurs maux naquirent des diviſions & des défiances que la faction fédéraliſte avoit ſemées particulièrement dans le midi de la République.

L'ariſtocratie flatta le caractère indépendant des Marſeillais; elle s'empara de l'autorité & de l'opinion; elle crioit *vive la République!* & travailloit avec des couleurs patriotiques à faire la contre-révolution. Moyſe Bayle & Boiſſet préſentèrent en vain à cette époque, dans un rapport très-développé, la naiſſance, les progrès & le réſultat liberticide de cette ariſtocratie méditerranéenne. Vous auriez été moins malheureux, Marſeillais, ſi vous aviez voulu croire aux vérités que les deux repréſentans publièrent alors au milieu de vous, ſur le véritable état de Paris & de la Convention nationale!

L'ariſtocratie eut des ſuccès dont elle démaſqua les projets ultérieurs en voulant détruire la ſociété républicaine. La ſection 11 manifeſta hautement ſon indignation & ſa réſiſtance aux ariſtocrates. Mais la

révolte armée de Lyon releva l'audace de l'ariſtocratie ; elle voulut faire proſcrire le club par toutes les ſections : la ſection 11 ſeule refuſa d'adhérer à cet attentat.

N'importe, l'ariſtrocratie éclate ; le club eſt cerné, le lieu de ſes ſéances eſt inſulté, les buſtes de Brutus, de Voltaire, de Rouſſeau, ſont briſés, & les emblêmes ſaints de la liberté ſont promenés, au milieu d'une pompe funèbre, dans les principaux quartiers de Marſeille C'eſt ainſi qu'aux diverſes époques, & dans tous les lieux, les ennemis de la République, les royaliſtes & les ariſtocrates, ont cherché à couvrir de cyprès le ſymbôle de la liberté, comme pour faire porter à la liberté même le deuil de la royauté qu'ils idolâtrent. Cependant le nom de roi ne fut jamais prononcé, & la contre-révolution ſe faiſoit ſous le nom de la République pour mieux tromper le peuple.

La calomnie vint augmenter les effets que ce ſpectacle horrible devoit produire ſur des imaginations méridionales. On ſouleva les eſprits des monarchiſtes ſectionnaires contre les républicains du club ; on leur imputa d'avoir recelé cinq mille fuſils, avec des canons chargés à mitrailles : & le poignard qui repoſoit à côté de Brutus, pour immoler les imitateurs de Céſar, fut préſenté au Peuple comme le modèle de couteaux fabriqués pour le poignarder.

Le drapeau immortel qui donnoit le ſignal de la République le 10 août, dans la cour des Tuileries, fut ſouillé dans cette circonſtance, & dépoſé dans le comité contre-révolutionnaire des ſections.

Les patriotes dont je parle ſe réunirent peu de jours après, & l'arrachèrent de ce lieu infâme pour le tranſporter, au milieu des chants patriotiques, à la maiſon commune, & ce fut du moins encore un beau jour pour Marſeille ; mais il fut de courte durée.

Les sectionnaires murmurent, menacent & prennent les armes ; la municipalité eut un instant d'énergie, & un petit nombre de patriotes l'emporta sur une foule ignave de contre-révolutionnaires.

Les sections veulent destituer cette municipalité civique, ainsi que les corps administratifs, où les Granet & autres bons citoyens avoient eu le courage de faire leur devoir & de voter pour la représentation nationale au milieu des baïonnettes royalistes.

La section 11 soutint les autorités constituées : les sections 3, 9, 12, 13 & 19, partagèrent ses principes, mais le comité sectionnaire remplaça à main armée la municipalité par deux membres de chaque section.

La section 11 se refusa à cette nomination, voulant faire à la municipalité un rempart de tout son bataillon : mais la municipalité préféra la paix publique à la défense de ses droits. Alors la section 11 crut prudent d'envoyer des commissaires au comité pour en connoître les dispositions. Ce fut par Giraud, l'un d'eux, réuni avec d'autres patriotes disséminés dans les autres autorités constituées pour en épier les mouvemens, que la section 11 fut prévenue des projets hostiles formés contre son bataillon, qui demeura en armes dix-huit jours entiers dans le lieu des séances de la section.

D'autres évènemens se succèdent : c'étoit le moment si desiré par la Nation pour arriver à un ordre stable de lois constitutionnelles. Les sections avoient déclaré traître à la patrie & perturbateur du repos public, tout homme qui oseroit proposer la lecture de l'acte constitutionnel.

Les sans-culottes de la section 11 s'élancèrent vers la constitution que les sectionnaires rejetoient, &

députèrent vers l'adminiſtration du département pour en obtenir un exemplaire.

Granet accueillit la députation malgré le vœu de l'adminiſtration, & leur dit en leur remettant l'acte conſtitutionnel : *je déſobéis aux ordres du comité, mais n'importe ; c'eſt avec joie que je brave le danger.*

La lecture de l'acte conſtitutionnel fut faite publiquement, au milieu des acclamations les plus vives. Mais cet acte civique fut la ſource de grandes perſécutions contre cette ſection patriote ; de-là l'oubli abſolu de cette ſection dans la diſtribution des ſecours, dans la diſtribution du travail ; de-là le dénuement, la misère & les maux ſupportés par les républicains ; de-là la proſcription totale de cette ſection, qui étoit ſans ceſſe ſignalée comme oppoſante à la volonté générale des Marſeillais contre-révolutionnaires.

Mais l'excès des humiliations & des pourſuites injuſtes amène l'indépendance ; la ſection 11 réſolut de ſecouer le joug ariſtocratique ou de périr.

La ſection 23 propoſe d'intéreſſer *la grande humanité* de l'amiral *don Ricardos*, pour avoir des ſubſiſtances. « Nous n'avons, diſoient les contre-révolutionnaires, qu'un moyen d'échapper aux horreurs de la diſette qui nous menace ; c'eſt de recourir à des ennemis qui, touchés de nos maux, & aſſez généreux pour les ſoulager, voudront ſans doute oublier un moment que nos Nations reſpectives ſont en guerre... Nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir négligé le ſeul moyen de ſauver la patrie ».

Cette pétition honteuſe, portée à la ſection 11e, y fut repouſſée par des cris d'indignation ; elle délibéra un appel de cet infâme arrêté à tous les bons citoyens. Voici le langage de cette ſection patriote

à tous les bons citoyens de Marseille : il est digne d'être entendu de la Convention.

« Citoyens, on a profité de la faveur de la nuit pour faire passer dans les sections une pétition qui, sous le voile mystérieux de sauver la chose publique, disoit qu'il falloit envoyer un parlementaire à l'escadre espagnole pour nous fournir des secours. Oh ! Marseillais, c'est à vous qu'on propose de composer avec les flottes des tyrans étrangers, qui ne sont armés contre nous que pour nous réduire au plus honteux esclavage, après s'être abreuvés de notre sang, de celui de nos femmes & de nos enfans ! c'est de ces hommes qu'on attend du secours, & c'est de ces tigres altérés de sang que l'on croit attendre un acte de générosité ! Non, Marseillais, cette idée ne fut jamais dans votre ame ; vous ne souffrirez pas que Marseille se déshonore jusqu'à ce point, Marseille qui s'est acquis tant de gloire dans les fastes de la révolution ».

« Cherchons plutôt à calmer le courroux des Français qui marchent contre nous. Nous pouvons tout espérer de nos frères, ils sont Français ; il suffit, ils sont généreux ; & par eux nous aurons la tranquillité ; nous aurons des vivres & la liberté ».

Mais rien ne put réveiller le sentiment généreux de la patrie dans le cœur gangrené des aristocrates & des valets royaux. Ces contre-révolutionnaires ne répondirent que par la proposition d'un crime ; ils vouloient égorger les patriotes qu'ils avoient entassés dans les prisons, ou les transporter à Toulon pour les livrer à l'ennemi. Alors le crime marchoit tête levée ; la section 11 jura de sauver Marseille, & de ne plus quitter les armes que quand l'armée de la République y seroit entrée.

Dès-lors plus de trève ni de demi-mesure : les patriotes de la section 11 posent des sentinelles autour de son arrondissement, & le canon sur la place publique ; des canonniers des autres sections viennent se réunir à eux. Le bataillon déclare à la municipalité qu'il n'entend être ni Espagnol, ni Anglais, mais Français & républicain, & que les patriotes prisonniers ne sortiroient pas de Marseille.

Aussi-tôt les yeux des patriotes s'ouvrirent à la lumière : le cri d'un enfant de douze ans accusa d'aristocratie le poste des prisons, & ce cri de la vérité avertit les canonniers, qui déchargèrent à l'instant leurs pièces. Le poste aristocrate prit la fuite, les prisonniers patriotes furent sauvés, & la trahison des aristocrates, des fédéralistes marseillais fut évidente. Des renforts des autres sections vinrent à la section 11. Les chefs de quelques autres bataillons voulurent intimider le bataillon 11 par des menaces répétées. « Nous ne nous retirerons, répondit la section 11, que lorsque l'armée de la République viendra nous relever ».

Pendant cette nuit, des canonniers de la section 3 s'emparèrent, avec une partie de la Section 11, des canons, & augmentèrent l'influence des patriotes. La municipalité nouvelle offrit de lui accorder tout ce qu'elle demanderoit, si le bataillon vouloit se retirer. -- Eh bien ! répondit la Section 11, il nous faut la constitution, les prisonniers, nos administrateurs légitimes, & Cartaux.

Le résultat de cette réponse énergique fut la réunion subite du bataillon 9 à la section 11, avec son drapeau.

Les dispositions hostiles de l'aristocratie étoient terribles ; on avoit braqué contre la Section 11e. plusieurs pièces de canon, dont une de dix-huit portoit sur un des côtés de la place.

A deux heures après midi, un trompette de la municipalité vient porter à la ſection 11 l'ordre de la retraite, ſi elle ne veut pas qu'on uſe de rigueur: mais en même temps on voit paroître au milieu du bataillon 11e, la femme éplorée de Claude, patriote incarcéré par les royaliſtes dans le fort Saint-Jean, avec Granet & autres fonctionnaires publics qui s'étoient dévoués à la Convention nationale.

Ces mêmes priſonniers qui, en face de leurs bourreaux, acceptoient la conſtitution dans leurs cachots au milieu d'une Commune contre-révolutionnaire, demandoient à grands cris de n'être pas transférés à Toulon, pour être égorgés par les Anglais. Le ſpectacle d'une femme déſolée, l'image des patriotes livrés au barbare Eſpagnol, firent un tel effet ſur toutes les ames libres qui animoient ce bataillon, qu'il ſe porta ſubitement, malgré le feu continuel des canons municipaux, ſur l'exécrable comité général, prit deux canons & ſaiſit ſes papiers. Les ariſtocrates ſont toujours lâches; ils ſavent troubler, calomnier, diviſer les citoyens, & ne ſavent pas mourir: ils avoient pris la fuite.

Ce fut après vingt-quatre heures de combat & de feu continuel, qui partoit même des fenêtres, que les contre-révolutionnaires lancèrent des bombes ſur les patriotes. Les malheurs de cette journée furent incalculables; l'incendie ſe manifeſtoit de tous-côtés; la guerre civile pouvoit s'allumer plus fort que jamais. Il valoit mieux aller joindre l'armée de la République, c'eſt ce que firent les patriotes de la ſection 11e., & bientôt après ils revinrent victorieux à Marſeille, en formant l'avant-garde de l'armée républicaine; & lorſque cette armée fit ſon entrée à Marſeille, les ariſtocrates prirent la fuite ou ſe cachèrent

dans les caves; mais le peuple délivré du joug ne ceſſa de proclamer la République.

Voilà les faits: quelles ſont les demandes de ces patriotes?

1°. Ils demandent d'être diſtraits des diſpoſitions du décret qui frappe avec tant de juſtice tous les mauvais citoyens qui ont accepté des places dans les villes en état de rebellion.

« Ne craignez pas, diſent-ils, que cette exception arrache au glaive de la loi les vrais coupables, car nous ne ſaurions l'invoquer pour ceux qui ont occupé des places où ils n'ont pu que partager les crimes des contre-révolutionnaires qui les avoient inſtituées. C'eſt ainſi que nous livrons à toute la rigueur de la juſtice quelques-uns de nos membres, dont les ſentimens inciviques ſe ſont manifeſtés dans l'exercice des fonctions que la ſection leur avoit confiées pour ſurveiller les complots. C'eſt ainſi que nous abandonnons à la vengeance nationale les ſcélérats qui, profitant du moment où les patriotes fatigués de leurs travaux ſe repoſoient tranquillement, & bravant le vœu de la ſection qui, par obéiſſance aux décrets des 12 & 15 mai, avoit retiré Gaillard & Vidal du tribunal encore populaire, & s'étoit, ſur notre invitation, oppoſée à ſa réinſtallation, parvinrent, un mois après, l'un avec dix neuf ſuffrages, l'autre avec quatorze, à ſe faire placer dans le tribunal devenu, depuis cette époque, rebelle aux décrets, & vraiment ſanguinaire. »

Les comités ne voulant pas juger des faits qu'ils ne peuvent connoître dans toute leur exactitude, propoſe à la Convention de renvoyer le jugement de la demande particulière de Gaillard Vidal, Guarrigue Cablat & autres patriotes qui ſont dans le même cas, au Repréſentant du peuple qui eſt à Marſeille.

2°. Ils demandent que les vingt-un chaſſeurs du onzième bataillon, qui, abandonnant les drapeaux de l'armée départementale, pour ſe réunir à ceux de la république, furent arrêtés & traduits dans les priſons d'Avignon, ſoient renvoyés devant le repréſentant du peuple qui eſt à Marſeille, pour être ſtatué ſur leur ſort. C'eſt là qu'ils ſeront plus à portée de prouver quels étoient les ſentimens qui les dirigeoient.

« Nous pourrions dire en leur faveur, ajoute la ſection, qu'ayant échoué dans leur projet de détruire le comité contre-révolutionnaire des ſections, ils ſe virent forcés de chercher à ſe mettre à l'abri des pourſuites d'un nouveau tribunal prévôtal qui fut établi à cette occaſion, & auquel la ſection 11 refuſa de nommer.

« Nous pourrions dire comment ils virent encore dans cette démarche les moyens de remplir leur projet, en jetant le trouble et le déſordre dans l'armée des fédéraliſtes : nous pourrions invoquer l'intérêt preſſant qu'ont pris les bons adminiſtrateurs & tous les patriotes au ſort de ces dragons dont une partie s'eſt illuſtrée, dans ce même lieu, le 10 août, en combattant le tyran & ſes ſatellites ».

En effet, il eſt temps que la Convention mette un terme aux malheurs de ces citoyens ; les Marſeillais, qui ont paru à la barre le 30 frimaire, ſont encore ici à attendre votre décret ; & les vingt-un chaſſeurs endurent des tourmens dans des cachots deſtinés au crime.

Au milieu de ces actes de juſtice, la Convention ne voudra pas ſans doute oublier cette ſection de Marſeille, qui eſt là le noyau de la République : c'eſt cette ſection dont la conſtance civique & le courage mi-

litaire ont ſtipulé pour la Patrie, malgré les cris d'une famine contre-révolutionnaire, & les intrigues de l'ariſtocratie marchande, fédéraliſte, eſpagnole & anglaiſe. C'eſt cette partie de républicains diſſéminés dans les diverſes parties de la France, que nous devons toujours ſoutenir & encourager : ce ſont là les fondemens de la République qu'il faut défendre contre ſes deſtructeurs. Quel moyen fut jamais plus facile & plus fécond que celui des récompenſes nationales, des indemnités légitimes !

Le comité vous propoſe de décréter que cette ſection onzième, & les patriotes qui s'y ſont réunis dans les journées des 21 & 25 août 1793 (vieux ſtyle), ont attiré les marques d'approbation de la Convention, & qu'il ſera donné, ſur les biens des contre-révolutionnaires de Marſeille, des indemnités légitimes à ceux des braves Sans-Culottes qui ont été bleſſés à cette époque, ainſi qu'aux familles de ceux qui ont été tués, & qui ont eu leurs maiſons & leurs propriétés endommagées par le bombardement.

Déja les repréſentans du Peuple Barras & Fréron, Pomme & Cervière ont rendu hommage au civiſme & au courage de cette ſection.

Cet acte de juſtice ſera un exemple donné aux autres ſections de Marſeille qui portoient leurs coupables eſpérances vers le *généreux* Ricardos & le *bienfaiſant* Hood ? Ce ſera une émulation pour les citoyens qui oublieront les préférences commerciales pour ſe ſouvenir des affections de la Patrie. Marſeille, placée en face du grand canal de navigation de la République, appelée preſque ſeule au commerce de l'ancien monde, devroit tous les jours tourner ſes regards vers le centre de la France, au lieu de les porter ſans ceſſe vers la mer & les pays étrangers. Les

ports de la République doivent être plus grands & plus riches que ceux de la monarchie : & le commerce qui fait fraterniſer ſes nations, doit augmenter avant tout la fraternité des citoyens & l'union des communes de la même République.

Que Marſeille n'oublie pas que la ſtérilité de ſon ſol, la nature de ſon territoire, & ſes plus chers intérêts lui commandent les principes de l'unité républicaine.

Que Marſeille ſe rattache donc invariablement aux principes d'unité & d'indiviſibilité qui nous diſtinguent de tous les autres peuples, de toutes les autres conſtitutions. Ne vaut-il pas mieux être Français que Marſeillais? appartenir à un État immenſe & fertile, qu'à une plage aride? & à un grand continent, qu'à des mers orageuſes? Ne vaut il pas mieux être républicain que monarchiſte, & unitaire que fédéraliſte? Le commerce étoit ariſtocrate, il doit devenir plébéïen; le commerce étoit égoïſte, il doit devenir généreux & modeſte; il étoit uſurier & coſmopolite, il doit avoir une patrie & ne connoître que des bénéfices modérés; les richeſſes des Républiques ce ſont les vertus. C'eſt cette balance de commerce que les Anglais & les Eſpagnols ne pourront jamais obtenir.

DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité de ſalut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Le Comité de ſalut public eſt chargé de faire indemniſer inceſſamment les patriotes de Marſeille, des pertes & des malheurs qu'ils ont éprouvés dans les journées du 22 au 25 août (vieux ſtyle), en réſiſtant au fédéraliſme, en maintenant courageuſement l'unité & l'indiviſibilité de la République. Ces indemnités ſeront prélevées ſur les biens des fédéraliſtes & autres conſpirateurs mis à mort.

II.

La Convention nationale renvoie aux repréſentans du Peuple à Marſeille la demande particulière aux citoyens Vidal, Gaillard & autres qui ſont dans le même cas, pour y être ſtatué.

III.

Les 21 chaſſeurs du bataillon de la ſection 11, détenus dans les priſons d'Avignon, ſeront renvoyés ſans délai pardevant le repréſentant du Peuple actuellement à Marſeille, pour être ſtatué ſur ce qui les concerne.

IV.

La ſection 11 de Marſeille, & les autres patriotes qui s'y ſont réunis dans les journées du 21 au 25 août (vieux ſtyle), ont bien mérité de la patrie.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.